



## Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**7078<sup>e</sup>** séance

Mardi 10 décembre 2013, à 10 h 5  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Araud . . . . .	(France)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Oyarzábal
	Australie . . . . .	M <sup>me</sup> King
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Mehdiyev
	Chine . . . . .	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie . . . . .	M. Pankin
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Loulichki
	Pakistan . . . . .	M. Masood Khan
	République de Corée . . . . .	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda . . . . .	M. Sana
	Togo . . . . .	M. M'Beou

### Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/709)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Somalie**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/709)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nicholas Kay, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Kay, qui participe à la présente séance par vidéoconférence depuis Mogadiscio.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/709, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

Je donne maintenant la parole à M. Kay.

**M. Kay** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de présenter le rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/709). D'emblée, je souhaite remercier le Conseil de son appui sans faille à la réalisation de la paix et à l'édification de l'État en Somalie.

Ces trois derniers mois ont été riches en événements. Lorsque j'ai fait un exposé au Conseil le 12 septembre (voir S/PV.7030), j'avais mis en garde contre les répercussions que le fait que la Somalie demeure un bastion de terroristes pouvait avoir au-delà des frontières somaliennes – « de Bamako à Bangui », était, me semble-t-il, l'expression utilisée. De manière tragique, un peu plus tard au mois de septembre, nous avons eu la tragique démonstration de cette vérité au centre commercial de Westgate à Nairobi.

Comme le sait le Conseil, lutter contre le fléau du terrorisme en Somalie exige une approche globale, et des efforts aux plans politique et militaire et en matière de développement sont nécessaires. La Somalie sera un

partenaire stable aux niveaux régional et international lorsqu'elle possèdera des institutions étatiques solides, notamment des forces de sécurité professionnelles et responsables, et lorsqu'il y aura un consensus ferme parmi les Somaliens sur la façon dont ils veulent gérer leurs affaires et leurs ressources. Parvenir à cet accord est avant tout un défi de nature politique. Après 22 ans de conflit, je pense que les Somaliens sont non seulement prêts, mais surtout prêts à tout pour relever ce défi.

Dans l'exposé d'aujourd'hui, je voudrais faire au Conseil le point sur les progrès réalisés et mettre en exergue certains problèmes qui persistent.

Ces trois derniers mois, nous avons été témoins de crises de caractère politique et de crises liées à la gouvernance et la sécurité. J'ai travaillé d'arrache-pied avec mes partenaires internationaux et le Gouvernement fédéral pour faire en sorte que ces crises puissent offrir de véritables possibilités de progresser sur certains problèmes de longue date. L'heure n'est pas aux réjouissances. Les progrès sont très inégaux en termes de droits de l'homme, de transparence, notamment s'agissant de l'état de droit, de la qualité de la gestion des finances publiques, et de l'efficacité de la prestation des services publics. Mais le fait que les institutions somaliennes aient tenu le coup en dépit des crises m'encourage à penser que nos espoirs ne seront pas déçus.

Sur le plan militaire et de la sécurité, je suis reconnaissant au Conseil d'avoir adopté la résolution 2124 (2013) afin de renforcer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et, en particulier, de permettre à l'Armée nationale somalienne de bénéficier d'un ensemble d'aides ciblées sur le plan logistique lors des opérations conjointes avec l'AMISOM. Un travail acharné est en cours afin de mettre en œuvre cette résolution, et je me félicite de l'ouverture et de la coopération dont fait montre l'Union africaine en ce qui concerne le déploiement des forces supplémentaires, la révision de la stratégie de l'AMISOM et l'élaboration d'un nouveau concept des opérations pour les forces militaires et de police.

La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) contribue à cet effort, notamment pour garantir que l'appui fourni à l'AMISOM et aux Forces de sécurité nationales somaliennes est conforme à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Je me félicite que l'on ait accordé au Représentant spécial pour

la Corne de l'Afrique le statut de membre permanent du Comité de coordination des opérations militaires à sa dernière réunion, le 26 novembre à Addis-Abeba. Après l'ONU, l'Union européenne est le deuxième plus grand bailleur de fonds de l'AMISOM. Son rôle est crucial.

En tant que Représentant spécial du Secrétaire général, je suis disposé à aider le Comité de coordination des opérations militaires dans ses travaux si nécessaire. Je demande notamment à ce que les stratégies et les plans militaires et politiques soient synchronisés. À cette fin, je me réjouis de ce que sur le terrain, l'AMISOM et la MANUSOM aient mis officiellement sur pied un groupe de coordination au plus haut niveau. J'attends avec impatience qu'ait lieu la retraite de planification stratégique pour les deux missions au début de l'année 2014. Par la suite, j'espère que l'Ambassadeur Annadif, Chef de l'AMISOM, et moi-même ferons ensemble un nouveau point au Conseil à l'occasion du prochain examen trimestriel.

En attendant, je tiens à profiter de l'occasion pour lancer haut et fort un appel aux donateurs et aux partenaires afin qu'ils contribuent au fonds d'affectation spéciale qui sera bientôt mis en place pour fournir un appui non léthal à l'Armée nationale somalienne, conformément à la résolution 2124 (2013).

Les préparatifs sont en cours en vue du lancement de nouvelles opérations offensives d'envergure contre les zones contrôlées par les Chabab. Je prends note et me félicite de l'intention de l'Éthiopie de fournir une partie des forces supplémentaires dont l'AMISOM a besoin. Cependant, l'absence d'hélicoptères militaires demeure une source de préoccupation majeure. Une fois de plus, je prie instamment l'Union africaine et ses États membres de fournir des hélicoptères de combat et de transport. Les Nations Unies, par l'entremise du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, sont prêtes à recevoir un maximum de 12 hélicoptères et à couvrir les coûts y relatifs.

Avant d'informer le Conseil de l'évolution de la situation pour ce qui est des efforts visant à renforcer les institutions de sécurité somaliennes, je voudrais que nous abordions un peu plus en profondeur les défis politiques actuels. Le succès à long terme de la Somalie dépend d'abord et avant tout d'un accord entre les Somaliens sur un nouvel ordre politique. Conscient de cette réalité, le Conseil a créé la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, qui est une mission politique spéciale.

Je voudrais rappeler au Conseil combien sont nombreux les sommets qu'il faudra gravir. Le paysage politique est dominé par plusieurs sommets qu'il faudra atteindre avant de parvenir à l'horizon de 2016, qui se rapproche de plus en plus. Premièrement, il faudra mener à bon terme le processus de réconciliation nationale et locale, une entreprise de grande envergure. Deuxièmement, il faudra redéfinir la carte politique de la Somalie, en réduisant les 18 régions actuelles à un nombre inférieur d'États fédéraux. Troisièmement, il faudra mettre au point une nouvelle constitution permanente. Quatrièmement, il faudra organiser des élections démocratiques dans toute la Somalie en 2016, pour la première fois depuis près de 50 ans. En étroite collaboration avec les États Membres, l'ONU apporte activement son appui au Gouvernement fédéral en vue de l'accomplissement de toutes ces tâches.

Le « New Deal » adopté le 16 septembre à la conférence de Bruxelles constitue un cadre important pour tous nos efforts conjoints en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État, et en particulier pour ce qui concerne le volet politique. Voilà pourquoi je me suis engagé et je continuerai à m'engager personnellement en faveur du premier objectif de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, connu sous le nom de PSG1, qui a trait à une politique légitime et sans exclusive. Sous l'égide du Gouvernement fédéral, la MANUSOM continuera de fournir une assistance technique et des conseils stratégiques relativement à tous les objectifs de consolidation de la paix et de sécurité du « New Deal », en mettant particulièrement l'accent sur le PSG1. J'ai le plaisir d'annoncer qu'en janvier, nous allons occuper nos nouveaux bureaux sécurisés au sein de la Villa Somalia, le siège du Gouvernement à Mogadiscio, ce qui permettra de renforcer cette coopération.

Le processus de fédéralisation est en cours, mais doit être accéléré. Les régions concernées n'ont pas débuté ce processus au même point, et plusieurs d'entre elles ont déjà entamé des discussions sur la formation d'unités qui composeront l'État fédéral. Cependant, les mesures globales relatives au partage du pouvoir et des ressources n'ont pas encore été définies.

Nous appuyons politiquement et concrètement ce processus, y compris les efforts déployés par l'Administration intérimaire de Djouba et le Gouvernement fédéral pour mettre en œuvre l'accord d'Addis-Abeba du 28 août. Nous ne devons pas laisser le processus de Djouba s'enliser. S'il aboutit, cela ouvrira la voie aux processus de réconciliation et de formation

d'États ailleurs en Somalie. Les réunions à large participation tenues à Baidoa et à Beledweyne marquent le début du processus de formation d'États dans d'autres régions également.

En ce qui concerne le processus de démocratisation et les élections, à la demande du Gouvernement fédéral, une mission d'évaluation des besoins électoraux de l'ONU s'est rendue en Somalie en novembre. Une planification conceptuelle et technique est en cours. Il n'y a pas de temps à perdre pour préparer les élections de 2016, mais nous devons avancer étape par étape. À chaque étape, il existe des risques réels de voir le processus dérailler ou même échouer complètement.

Deux crises ont provoqué de graves problèmes à Mogadiscio au cours des derniers mois. Tout d'abord, la crise politique provoquée par la motion de défiance à l'encontre du Premier Ministre a entraîné un ralentissement des tâches essentielles liées au renforcement de l'État. La deuxième crise – la démission du Gouverneur de la Banque centrale – a porté un coup dur à la confiance des donateurs internationaux. Ces deux crises ont provoqué de graves problèmes, qui n'ont pas encore été entièrement résolus. Cependant, ces deux crises incitent quelque peu à l'optimisme.

Le limogeage du Premier Ministre Abdi Farah Shirdon par le Parlement s'est fait conformément aux dispositions de la Constitution provisoire et du règlement intérieur du Parlement. Autrefois, ce genre de désaccord politique aurait probablement été résolu au moyen de combats et par l'effusion de sang. Dans la Somalie d'aujourd'hui, cette question a été réglée par le débat et le vote – un signe que les institutions somaliennes sont parvenues à maturité. Maintenant, la priorité est de former rapidement un nouveau gouvernement, qui permettra de rassembler les Somaliens et qui possède les compétences et l'intégrité nécessaires pour offrir au peuple ce dont il a besoin : la paix, des emplois et des services publics. À ce moment-là, il faudra que le Parlement, le Gouvernement et la présidence continuent de travailler en harmonie, dans le plein respect de la Constitution fédérale provisoire.

Pour ce qui est de l'autre crise, à savoir la démission, le 30 octobre, de M<sup>me</sup> Yussur Abrar, Gouverneur de la Banque centrale, elle a mis en lumière la nécessité de garantir la transparence et une gestion des finances publiques plus robuste. Le Président Hassan Sheikh Mohamud a réagi à ce défi rapidement, grâce à des consultations. Le 27 novembre, il a nommé Bashir

Isse Ali en tant que nouveau gouverneur intérimaire, après des consultations approfondies.

J'ai tenu plusieurs réunions avec les représentants de la communauté internationale et les donateurs dans le cadre d'efforts visant à régler cette crise, notamment une série de réunions avec le Président. Je salue le rôle actif qu'ont joué la Banque mondiale et, plus récemment, le Fonds monétaire international, pour aider le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour rétablir la confiance du peuple somalien et de la communauté internationale dans la gestion des finances publiques. Je suis confiant que sous la direction avisée du Président et du Gouvernement fédéral de la Somalie, les discours seront traduits en actions.

Le respect des droits de l'homme est au cœur de tout progrès politique viable. Le Premier Ministre somalien a fait un exposé au Conseil des droits de l'homme, le 24 septembre, au cours d'une réunion à laquelle j'ai également assisté. Nous en avons retenu deux choses : un témoignage éloquent sur les graves problèmes liés aux droits de l'homme auxquels de nombreux Somaliens sont confrontés et l'engagement ferme du Gouvernement fédéral à y remédier en renforçant les institutions et les mécanismes des droits de l'homme.

Quelques progrès ont été réalisés depuis septembre. Le 26 novembre, le Gouvernement fédéral a annoncé la création d'une Direction générale des droits de l'homme, des droits des minorités et de l'état de droit. Cette Direction générale jouera un rôle de premier plan dans la mise au point et la mise en œuvre de la feuille de route post-transition du Gouvernement en matière de droits de l'homme. Cependant, le Parlement n'a pas encore mené des délibérations sur le projet de loi relatif à la création de la Commission des droits de l'homme, une institution nationale prévue par la Constitution, et la Convention relative aux droits de l'enfant n'a pas encore été ratifiée.

La séance d'aujourd'hui n'est pas l'occasion d'entrer dans les détails sur la situation des droits de l'homme, mais je tiens à indiquer que le traitement des affaires relatives aux allégations de viol et de violence sexuelle continue de susciter des inquiétudes en dépit de l'engagement exprimé clairement par le Président et le Gouvernement de garantir une procédure régulière. Un des moyens de résoudre de façon durable les nombreux problèmes auxquels les femmes sont confrontées est de garantir leur pleine représentation et leur pleine participation aux processus de prise de décisions aux

niveaux local, régional et national. Le 4 décembre, nous avons célébré à Mogadiscio la Journée portes ouvertes pour les femmes, la paix et la sécurité. Quarante représentantes de femmes de toutes régions de la Somalie ont présenté au Président somalien une déclaration énonçant leurs préoccupations et ont eu un débat franc avec lui.

L'ONU appuiera activement la pleine participation des femmes dans les processus politiques complexes de la Somalie au fil des années à venir.

La carte géopolitique de la Somalie ne se limite pas au centre et au sud du pays. Les relations officielles entre l'État somalien du Puntland et le Gouvernement fédéral n'ont toujours pas repris. Le Puntland continue toutefois les préparatifs de la prochaine élection présidentielle indirecte, qui se tiendra en janvier. Je me suis rendu au Puntland deux fois au cours des trois derniers mois, afin d'aider à faire en sorte que l'élection de janvier soit pacifique, crédible et donne un résultat respecté par tous. La MANUSOM collabore étroitement avec les partenaires internationaux, qui maintiendront un engagement actif.

Au Somaliland, des frictions sont apparues entre le Gouvernement et l'opposition. Des personnalités de l'opposition ont parfois été arrêtées ou interdites de voyage. Nous allons garder un œil sur la situation au Somaliland, où des élections générales sont prévues en 2015. Cela étant, puisque le Somaliland continue de ne pas accepter le mandat de la MANUSOM, nos opérations y restent suspendues.

Même si les problèmes de la Somalie sont, de plus en plus, réglés au moyen de processus politiques, la mise en place d'institutions et de forces de sécurité compétentes reste tout aussi importante. La MANUSOM joue un rôle de plus en plus crucial pour aider le Gouvernement fédéral à coordonner l'appui apporté par la communauté internationale au secteur de la sécurité. Nous fournissons conseils et assistance technique au groupe de travail du Gouvernement consacré au secteur de la défense, à l'équipe de planification stratégique de la police somalienne et au comité directeur des systèmes judiciaire et pénitentiaire, lequel s'est réuni pour la première fois le 24 novembre à Mogadiscio. Ces progrès ont malheureusement été accomplis parallèlement à l'assassinat de quatre juges entre le 6 et le 30 novembre, ce qui souligne l'importance de mettre en place sans délai des structures et systèmes judiciaires et de sécurité renforcés.

La MANUSOM a pour priorité d'aider le Gouvernement dans ses efforts pour recueillir les combattants désengagés ayant quitté des groupes armés, notamment les Chabab. Le deuxième centre de transition destiné à accueillir les combattants désengagés et parrainé par le Gouvernement a ouvert à Beledweyne, au centre de la Somalie, en novembre. L'aménagement du site qui accueillera un troisième centre de transition destiné aux combattants désengagés à Baidoa va également être entamé ce mois, sous la direction de l'Organisation internationale pour les migrations.

La Somalie ne se heurte pas uniquement à une crise politique. Les organisations humanitaires ont dû s'efforcer de répondre à deux nouvelles urgences en novembre et décembre, après qu'une tempête tropicale eut touché la côte somalienne le 10 novembre, forçant les autorités de l'État du Puntland à déclarer l'état d'urgence. La communauté humanitaire a alors rapidement procédé à des évaluations et déclenché une intervention. Selon les partenaires humanitaires, les besoins humanitaires les plus urgents d'une grande majorité des 4 000 à 5 000 ménages touchés ont été assurés dans les 10 jours suivant la tempête. Les besoins à moyen et long terme sont en cours d'évaluation.

La saison des pluies, qui a commencé à la fin septembre, a entraîné des inondations, notamment dans la ville de Jawhar et ses environs (Chébéli Dexhe). Environ 11 000 foyers auraient été touchés par ces inondations. La situation a été aggravée par l'éruption, début novembre, d'affrontements entre clans qui ont causé le déplacement de quelque 3 000 familles. Le Coordonnateur des opérations humanitaires de l'ONU, Philippe Lazzarini, s'est rendu le 5 décembre dans cette région toujours inondée, et dans le sillage de cette visite, le fonds humanitaire commun a débloqué près de 1,2 million de dollars pour apporter un appui sanitaire d'urgence et fournir de l'eau potable.

Les partenaires humanitaires étudient également différents plans d'urgence pour être prêts à intervenir en cas d'aggravation de l'insécurité alimentaire en Somalie. À la fin novembre, le Système d'alerte rapide aux risques de famine a mis en garde contre une détérioration probable de la sécurité alimentaire dans certaines régions de la Somalie dans les mois qui viennent, en partie du fait des chocs climatiques que je viens d'évoquer.

Suite à la signature, le 10 novembre, par le Kenya, la Somalie et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de l'accord tripartite relatif au

rapatriement volontaire des réfugiés somaliens, le HCR apportera au cours d'une phase pilote de six mois, de décembre 2013 à mai 2014, son aide à un premier groupe de réfugiés Somaliens, estimé à 10 000 personnes, qui ont choisi d'être rapatriés.

Le 1<sup>er</sup> janvier, la MANUSOM deviendra une mission intégrée et le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire jouera le rôle de représentant spécial adjoint. Il s'agira d'une étape importante, mais le travail intégré a déjà commencé. Nous avons lancé l'élaboration d'un cadre stratégique intégré pour orienter nos travaux. Dans l'intervalle, la MANUSOM et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies travaillent au sein d'équipes mixtes à l'état de droit et à la question des institutions chargées de la sécurité, dans le cadre de l'Initiative relative aux points de contact, ainsi qu'à l'examen constitutionnel, aux élections, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, aux droits de l'homme et à la planification.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier, un élément ne changera pas : le travail humanitaire restera effectué dans le strict respect des principes humanitaires et en fonction des besoins. L'intégration de nos activités sera grandement favorisée lorsque les organismes, fonds et programmes des Nations Unies commenceront à retrouver leurs bureaux à Mogadiscio, dans les semaines qui viennent. Après l'attaque qui a frappé le complexe commun de l'ONU le 19 juin, des évaluations de sécurité approfondies ont été réalisées et des mesures supplémentaires ont été prises pour permettre ce retour progressif. Mogadiscio reste un lieu de travail risqué et les Chabab ont prouvé leur détermination à s'en prendre aux partenaires internationaux, notamment l'ONU. Cette détermination n'a pas disparu.

Je me félicite que le Conseil, dans sa résolution 2124 (2013), ait demandé à recevoir des précisions sur le déploiement d'une unité supplémentaire de garde des Nations Unies afin de protéger la MANUSOM à Mogadiscio. J'estime que, en l'absence d'une telle garde, nos mesures de sécurité ne

seront pas suffisamment solides pour nous permettre d'opérer à Mogadiscio à 100 % et sans interruption. Une récente mission de reconnaissance dépêchée à Mogadiscio a déterminé que l'unité de garde devrait compter 410 éléments, et je crois savoir que le Secrétaire général demandera bientôt l'accord du Conseil pour ce déploiement.

Il paraît que ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort. Aucune des crises et autres difficultés auxquelles la Somalie a été confrontée au cours des trois derniers mois ne s'est révélée aussi terrible que ce que tous les Cassandra avaient prédit. La crise de la Banque centrale devrait se traduire par une supervision financière plus stricte. La motion de censure dont a fait l'objet le Premier Ministre a mis les institutions parlementaires à l'épreuve mais elles en sont sorties victorieuses. Même l'atroce attaque contre le centre commercial Westgate a galvanisé l'appui de la communauté internationale tant à l'AMISOM qu'aux forces nationales somaliennes. Je présente mes plus sincères condoléances aux familles des victimes de cette attaque terroriste mais aussi aux proches des personnes qui ont trouvé la mort dans des attentats commis en Somalie, à Beledweyne, à Mogadiscio et, dernièrement, à Bosaso, ou au cours des nombreux incidents de moindre envergure. La cruauté de cette violence ne fait que renforcer notre détermination.

Je remercie le Conseil de l'appui inébranlable qu'il accorde à notre travail en Somalie. Il n'est pas exagéré, je crois, de dire que notre spécialité à tous à l'ONU c'est d'apporter une lueur d'espoir. La Somalie nouvelle qui émerge actuellement mérite l'appui du Conseil. L'ONU continuera de soutenir les voix de l'espoir, contre celles du désespoir, et le vent des possibilités, contre celui des crises.

**Le Président** : Je remercie M. Kay de son exposé.

J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 30.*